



# Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale

## DECIDONS DE NOTRE AVENIR

*Le 6 novembre 2008,*

*auront lieu les élections professionnelles pour désigner les représentants du personnel*

*- aux Commissions Administratives Paritaires (CAP),*

*- aux Comités Techniques Paritaires (CTP)*

*- . . . . .a .(CHS).*

*S . . . . . :*

*→ dans les CAP, être consultés pour toutes les questions individuelles concernant la carrière du fonctionnaire (refus de titularisation, notation, . . . . .)*

*→ dans les CTP, donner leurs avis sur conditions de fonctionnement, les méthodes et techniques de travail, les grandes orientations, la formation, . . . . .*

*→ dans les CHS, se consacrer à l'analyse des risques professionnels, à l'enquête sur les maladies et accidents professionnels, à l'hygiène et la sécurité dans le travail et à la formation en la matière, à la prévention des risques et aux conditions de travail, la médecine professionnelle, .....*

***Adhérents et sympathisants du S.A.F.P.T.,  
ne laissez pas aux autres le soin de vous représenter  
et de décider à votre place.***

*Les élections professionnelles de novembre 2008 vont engager les représentants du personnel qui seront élus pour 6 ans.*

***Vous voulez vous investir : prenez contact avec nos représentants.***

*Cela vous permettra de représenter et défendre vos collègues en figurant sur une liste présentée par le Syndicat Autonome de la Fonction Publique Territoriale (S.A.F.P.T.) qui*

*de très nombreuses collectivités.*

**Rejoignez le SAFPT, le seul Syndicat qui puisse revendiquer le terme  
« AUTONOME » DANS LE PLEIN SENS DU MOT**

**LIBRE, INDÉPENDANT ET APOLITIQUE,  
il ne s'occupe exclusivement que des agents territoriaux, titulaires et non titulaires**